



Les élections, en retard depuis environ trois ans, pour renouveler le personnel politique, sont toujours dans l'impasse, bien que le chef de l'Exécutif, Michel Joseph Martelly se soit montré garant.

À l'ouverture de la dernière année législative 2014, le 13 janvier dernier, le président Michel Joseph Martelly avait déclaré : « l'année 2014 est consacrée aux élections ».

Par cette déclaration – faite devant les parlementaires réunis en assemblée nationale, et un parterre de représentants de plusieurs secteurs de la société, des ambassades –, le 56^e président d'Haïti a voulu donner la garantir sur l'organisation des élections, cette année.

Huit mois plus tard, où en sommes-nous ?

Huit mois plus tard, la réalité sociopolitique du pays porte à croire que les scrutins ne pourront se tenir, comme fixés préalablement au 26 octobre 2014. Le Conseil électoral provisoire l'a confirmé dans une lettre adressée au président Martelly, le 11 août.

Haïti-Élections: Organiser les élections cette année, le défi !

Écrit par SFD/HPN
Vendredi, 22 Août 2014 14:51

Pour justifier cette confirmation, l'institution électorale, chargée d'organiser les joutes, avait avancé l'argument suivant : « l'absence d'un cadre légal à savoir d'une loi électorale ».

Fort de cela, le CEP a demandé au président Michel Joseph Martelly d'entrer en pourparlers avec les autres secteurs [politiques] afin de trouver une solution pour voter la loi électorale, bloquée au Sénat de la République depuis des mois.

En effet, le Sénat de la République, avec notamment la présence de six sénateurs de l'opposition au régime Martelly, ne parvient toujours pas à voter les modifications de la loi électorale 2013, qui pourtant sont déjà votées à la Chambre des députés.

Les sénateurs opposants contestent l'actuel CEP, qui exigent-ils, doit être formé sous la base de l'article 289 de la Constitution haïtienne, lequel article retrace les conditions de création d'un Conseil électorale provisoire.

Ne réagissant pas officiellement à la lettre du CEP l'informant sur l'impossibilité d'organiser les élections comme fixée à la fin de l'année, le chef de l'État, Michel Joseph Martelly, dans des déclarations faites à la presse, a renouvelé sa détermination d'organiser ces joutes, par tous les moyens.

« La loi électorale ou l'article 12 de l'accord d'El Rancho pour organiser les élections », a-t-il insisté, cette semaine.

Entre la volonté du président Martelly et la décision du Conseil électorale provisoire, à quoi faut-il s'attendre ?

Sylvestre Fils Dorcilus

Haïti-Élections: Organiser les élections cette année, le défi !

Écrit par SFD/HPN

Vendredi, 22 Août 2014 14:51

sylvestref.d@hnphaiti.com